

L'Union européenne renouvelle les sanctions contre le Burundi

RFI, 23/11/2021 L'Union Européenne renouvelle ses sanctions contre le Burundi jusqu'au 31 octobre 2022. Le pays est sous sanctions économiques depuis 2015 en raison des violations des droits de l'homme sous la présidence de l'ancien président, Pierre Nkurunziza.

« C'est une bonne chose, mais nous voulons que ça puisse continuer jusqu'à ce que ces auteurs de violation soient poursuivis par la justice. La décision de renouveler les sanctions est une décision politique tandis que nous sommes en train de faire un combat judiciaire », estime l'avocat burundais des droits de l'homme, Armel Niyongere, qui vit en exil. L'Union européenne avait adopté en octobre 2015 des sanctions contre plusieurs Burundais impliqués dans des actes de violence, de répression ou d'incitation à la violence. Il s'agit de restrictions de déplacement et de gel d'avoirs. Elle a également suspendu toute aide directe au gouvernement en mars 2016. « Nous demandons ce que la justice puisse se prononcer par rapport aux auteurs de violation des crimes commis en 2015 au Burundi. Nous, nous continuons à plaider pour qu'il y ait des poursuites pour les auteurs présumés de ces violations », ajoute l'avocat. Dans un rapport, il y a 2 mois, l'ONU estimait que la situation des droits humains reste « désastreuse » au Burundi et s'est « détériorée » depuis la prise de pouvoir du président parvenu Ndayishimiye il y a un an en juin 2020.